

■ **Association Suisse des Entreprises de Location de Limousines & Minibus avec Chauffeurs (A.S.E.L.L.M.C.)**, à Meyrin, défendre les intérêts professionnels de ses membres, etc. (FOSC du 12.09.2003, p. 6). But modifié: exercer principalement ses activités sur le territoire suisse; défendre et faire respecter les intérêts professionnels de ses membres; développer la bonne entente et l'échange d'informations entre les membres; établir et conclure des conventions internes et développer les échanges commerciaux entre les membres; représenter ses membres vis-à-vis des tiers, notamment des autorités et syndicats; lutter contre les excès de la concurrence et en particulier l'usage de pratiques non règlementées dans le domaine spécifique du transport de personnes (main d'oeuvre et véhicules); valoriser la profession de chauffeur professionnel; s'affilier à des organisations professionnelles ou économiques, pour autant que ces affiliations ne portent pas préjudices aux intérêts de ses adhérents. Nouveaux statuts du 12.08.2003. Dedigama Gihan signe désormais collectivement à deux; ses pouvoirs sont modifiés en ce sens. Signature collective à deux de Hassen Azad, de Effingen, à Genève, président, membre du comité.

Journal no 11370 du 09.10.2003
(01215352 / CH-660.0.387.003-5)